


FICHE DE RÉINSCRIPTION AUX ATELIERS DE LA MJC/CS - Saison 2019/2020
 (Réinscriptions du mardi 11 juin au samedi 22 juin 2019)

L'Usine à Chapeaux est une association loi 1901 qui vit et se développe pour et avec ses adhérents. Maison des Jeunes et de la Culture de Rambouillet, agréée Centre Social, son projet associatif s'organise autour d'actions culturelles et d'initiatives sociales pour tous, avec une attention particulière en direction de la Jeunesse.

Vous allez vous réinscrire ou réinscrire un membre de votre famille à la MJC/CS, **après avis de votre professeur pour le choix du créneau horaire de la saison prochaine.**  **Toute réinscription est ferme et définitive.**

IDENTITÉ DE L'ADHERENT PRATIQUANT L'ACTIVITE

Nom : Prénom :
 Adresse : Portable :
 Code Postal : Ville :
 E-mail : Date de Naissance :
 Inscrit la saison 2018/2019 en : Séance :

RESPONSABLE LÉGAL (SI ADHÉRENT - 16 ANS)

Nom : Prénom :
 Portable : E-mail :
 Profession :

COMPOSITION DU FOYER

Nombre de parents au foyer : Nombre d'enfants à charge : dont en garde alternée :

CHOIX DE L'ATELIER (après avis du professeur)

Pour 2019/2020, je me réinscris à l'atelier : Jour : Horaire :h

Un certificat médical de moins de 3 mois est obligatoire pour la pratique du roller, du skate et de la trottinette. Il sera valable 3 ans.

AUTORISATION DE SORTIE (enfant de moins de 16 ans)

- J'autorise mon enfant de moins de 16 ans à partir seul à l'issue de son activité : Oui Non
 - Si non, j'autorise Mme, M..... à prendre en charge mon enfant à l'issue de son activité.

ADHÉSION obligatoire (à régler séparément de la cotisation)

Règlement à effectuer en espèces, par carte bancaire ou chèque bancaire, à l'ordre de la MJC de Rambouillet (déposé en banque dès réception).

- Adhésion individuelle 14 € Adhésion foyer 1 € (15-25 ans)
 Adhésion famille 37 € Adhésion association 65 €

Adhésion déjà réglée pour une activité 2019/2020 ou un stage en juillet 2019 (préciser) :

COTISATION ANNUELLE avant réduction (se reporter à la fiche de l'atelier) :

RÉDUCTIONS

• **Réduction QF** : joindre une copie de votre avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017.

Nombre de parts (NP) : Parent isolé/personne seule = 1,5 part ; Couple (avec/sans enfants) = 2 parts ; Enfants en garde à temps plein = 1 part ; Enfants en garde alternée = 0,5 part. **Dans tous les cas de figure, le nombre de parts est limité à 7 par famille.**

Revenu Brut Global	Nb de pers/foyer	dont enfant(s)	Quotient Familial	taux QF
(R) = €	(NP) =		(R/NP) =	<input type="checkbox"/> pas de QF <input type="checkbox"/> 15 % <input type="checkbox"/> 30 % <input type="checkbox"/> 45 %

Barème :
 - Pas de réduction si Quotient Familial annuel supérieur à 9200 €.
 - 15 % si Quotient Familial compris entre 7370.01 € et 9200 € inclus.
 - 30 % si Quotient Familial compris entre 5450.01 € et 7370 € inclus.
 - 45 % si Quotient Familial inférieur ou égal à 5450€.

• **Autres réductions :**

Je bénéficie d'une réduction de 15% à partir de la 2^{ème} activité pour la saison 2019/2020 (sur l'activité la moins chère et dans le même foyer fiscal). Activité : Nom et Prénom de l'adhérent :

Je bénéficie d'une réduction (non cumulable avec la réduction "2^{ème} activité") au titre de :

- | | |
|--|--------------|
| - Administrateur, animateur bénévole, personne investie dans la structure, AJC ! | 15 % ou 30 % |
| - Membre de la famille des personnes ci-dessus | 15 % |
| - Personnel Mairie de Rambouillet | 15 % |
| - Atelier complémentaire | 30 % |

Soit un total de€ pour ma cotisation 2019/2020

Règlement à effectuer en espèces, par carte bancaire ou chèque(s) bancaire(s), à l'ordre de la MJC de Rambouillet (indiquer les mois de dépôt au verso des chèques).

Un seul chèque qui sera déposé début octobre 2019 sauf indication contraire.

.....chèques (7 maxi) à déposer de début octobre 2019 à (début avril 2020 maxi).

PARTICIPATION À LA VIE DE L'ASSOCIATION

Adhérent(e), vous participez à la vie de votre association. Invité(e) chaque année à l'Assemblée Générale, vous pouvez aussi vous présenter au Conseil d'Administration, faire partie de Conseils Intermédiaires (ateliers, musiciens, skate...) ou encore mettre vos compétences au service de l'Association.

Domaine(s) où vous souhaiteriez être bénévole :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Ludothèque | <input type="checkbox"/> Soutien à l'encadrement des ateliers enfants (arts plastiques, poterie...) |
| <input type="checkbox"/> Ateliers de français / Entraide scolaire | <input type="checkbox"/> Écrivain public |
| <input type="checkbox"/> Aide à l'organisation de concerts | <input type="checkbox"/> Aide à l'organisation de manifestations ponctuelles
(Fête de la Musique, Fête de la MJC/CS, spectacles ateliers...) |

Compétences particulières (bricolage, informatique...) :

EXTRAITS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MJC

En qualité d'ancien(ne) adhérent(e) de votre atelier, vous ne bénéficiez **pas de séance d'essai** ; toute réinscription sera donc définitive et n'ouvrira pas droit à remboursement sauf cas explicitement prévu au règlement intérieur : déménagement qui éloigne l'adhérent de plus de 20 km de son domicile antérieur, longue maladie ou accident, justifiés par un certificat médical et entraînant un arrêt définitif de l'activité pour la saison. Le remboursement sera établi au prorata temporis, **à partir de la date de dépôt du dossier complet.**

Il sera retenu 15 € pour frais de gestion de dossier. Dans tous les cas, l'adhésion reste due à l'association.

Le changement de votre emploi du temps n'est pas un motif recevable de demande de remboursement.

Je soussigné(e).....certifie avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de la MJC/CS (affiché et disponible à l'accueil des Ateliers ou en ligne sur notre site internet) et en particulier, des modalités de remboursement ci-dessus. J'ai également été informé(e) que la MJC/CS a souscrit un contrat d'assurance MAIF-Collectivités (n°1551926A) et de la possibilité de souscrire un contrat complémentaire individuel accident pour les activités physiques.

Sauf indication contraire expresse du signataire, le présent document vaut accord à la MJC pour exploiter à ses fins propres de communication (affiches, presse, vidéos, site Internet, expositions...), les prises de vue réalisées durant les activités pratiquées par le signataire ou ses enfants et dégage la MJC/CS de tout dédommagement concernant leurs utilisations et ce, quel que soit le support.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné exclusivement à la gestion interne de nos activités.

Conformément à la loi « informatique » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en vous adressant directement à l'accueil du pôle ateliers.

Date de l'inscription :/...../ 201.

Signature :